



Commune de RICHERENCHES

Département de Vaucluse

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/10/2026

Reçu en préfecture le 16/10/2026

Publié le 16/10/2026

ID : 084-218400976-20261008-D_2026_36-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-36

8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, avenue de la Rabasse à RICHERENCHES, qui présente toutes les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires à la réunion du conseil sous la présidence de Madame Valérie COQ, Maire.

Date de convocation : 2 octobre 2026

Secrétaire de séance : Francis BLUM

Présents :

Valérie COQ, Maire

Pascal BERNARD, Céline MARTIN, Francis BLUM, Adjoints

JOUANNE Olivier, FROISSART Martine, ARNAUD Christian, VALADAS Sidonie, VIGNE Justine, AUBINEAU Solène, FARAGONI Ernest, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

GEORGESCO Bruno ayant donné pouvoir à Pascal BERNARD

ROUSSET Francois ayant donné pouvoir à Christian ARNAUD

JOURDES Anne-Marie ayant donné pouvoir à Sidonie VALADAS

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :

BENCHERIF Lylia

Nombre de membres Quorum : 8			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Abstention	Contre
15	11	14	14	0	0

OBJET : PORTE A CONNAISSANCE DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

Rapporteur : Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.5211-39 ;

Vu le rapport d'activité de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Enclave des Papes – Pays de Grignan (CCEP PG), transmis en date du 29 septembre 2026 par le Président de la communauté de communes ;

Considérant que ce document retrace l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au cours de l'année 2025 et présente les actions menées dans les différents domaines de compétences communautaires ;

Considérant l'obligation de communiquer et de présenter ce rapport aux membres de l'assemblée délibérante ;

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le rapport d'activité de l'année 2025 de la CCEP-PG a été adressé aux élus et qu'il convient d'en prendre acte.

Madame le Maire présente succinctement le rapport de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative :

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes Enclave des Papes – Pays de Grignan

DIT que le rapport sera tenu à la disposition des habitants de la commune au secrétariat de la mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à RICHERENCHES, les jours mois et an susdits

La Maire
Valérie COQ



Le Secrétaire de séance
Francis BLUM

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized loops and strokes, representing the signature of Francis Blum.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut être contestée auprès du Tribunal Administratif par un recours contentieux dans le délai de deux mois à partir de la date exécutoire de ce document. Dans ce même délai, un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'auteur de la décision.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).